



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND

AdaptWAP

INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE
DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

APPEL D'OFFRES

RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE CONSULTANTS
POUR L'ELABORATION DES PLANS DE CONTINGENCE DES
COMMUNES DE KANDI, MALANVILLE, KARIMAMA,
BANIKOARA, TANGUIETA, MATERI, KEROU ET KOUANDE

UGPN BENIN ACTIVITES : 2.1.3.1 ET 2.1.3.2

[AO/OSS/AdaptWAP/plan-contingence-Benin/210125-2]

Janvier 2025

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Complexe du W-Arly-Pendjari (WAP) est le plus grand et le plus important de l'ensemble d'écosystèmes terrestre, semi-aquatique et aquatique s'étirant le long de la ceinture de savane d'Afrique de l'Ouest. Ce complexe représente une superficie de 31.000 km² ou de 50.000 km² en incluant les aires riveraines. Le Complexe du WAP se partage entre le Bénin avec 43%, le Burkina Faso avec 36 % et le Niger avec 21 % (TEHOU, 2012). Il représente le territoire le plus significatif pour la conservation des éléphants dans toute la sous-région d'Afrique de l'Ouest et du refuge naturel le plus viable disponible aux espèces d'animaux vulnérables et /ou menacées au Bénin, au Burkina Faso et au Niger (PNUD, 2007).

Comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, le Bénin est soumis à divers types de risques aussi bien naturels qu'anthropiques. Les crises et les catastrophes ont été identifiées parmi les principaux facteurs qui empêchent la réduction de la pauvreté. La menace des catastrophes sur les efforts de développement communal apparaît comme une évidence depuis quelques années et leur prise en compte s'impose dès lors, à toute politique de développement qui se veut prospère et durable.

Dans la zone du complexe WAP, le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la zone du complexe WAP est principalement vulnérable aux événements climatiques tels que les pluies tardives, la chaleur excessive et les inondations (OSS, 2021). Les principaux facteurs de vulnérabilité des producteurs agricoles (agriculture pluviale) sont la dégradation du potentiel productif, l'appauvrissement des terres agricoles, la forte récurrence des événements climatiques (pluies tardives, sécheresses, inondations), l'insuffisance des matériels et équipements de production, la forte pression démographique et foncière, le faible niveau d'utilisation d'intrants (fertilisants et semences améliorées), la pression parasitaire et le faible niveau d'encadrement technique des producteurs.

Depuis quelques années, le nombre de communes qui subissent les effets de la manifestations des risques ci-dessus cités ne cesse de s'accroître. A titre illustratif, 22 communes ont été affectées en 2019 contre 31 communes en 2020 et 48 en 2021 à la date du 4 octobre. Par ailleurs, les inondations de 2021 ont occasionné d'énormes dégâts notamment 71 décès liés à l'eau, 121 404 sinistrés, 24 centres de santé sans oublier les pertes agricoles, de même que le cheptel, le bétail et les infrastructures scolaires inondées, endommagées ou inaccessibles.

Dans le cadre de la deuxième composante du projet régional AdaptWAP, un Système d'Alerte Précoce Multirisque (SAP-MR) a été conçu pour prévenir efficacement les risques liés à la sécheresse, aux inondations, aux feux de végétation et aux conflits entre les populations locales et la faune.

Dès la deuxième année du projet, les travaux de conception de la plateforme du SAP-MR ont été lancés. Ce processus minutieux a mobilisé des acteurs régionaux clés, en particulier le Centre Régional AGRHYMET (CRA), ainsi que des structures des trois pays concernés. Après quatre années d'efforts concertés, le système est aujourd'hui opérationnel. Les serveurs destinés à héberger la plateforme ont été installés dans chaque pays, et des sauvegardes régionales ont été mises en place au CRA et à l'OSS. Cette infrastructure, essentielle pour la gestion des risques, a été officiellement présentée et validée lors d'un atelier régional organisé le 19 mars 2024 à Cotonou, en présence des utilisateurs finaux et des parties prenantes.

Le succès de cette initiative repose sur une collaboration étroite avec les administrations locales, les agences de météorologie, d'hydraulique et de protection civile, ainsi que des experts en climatologie. Des enquêtes et des entretiens approfondis ont permis de dresser un diagnostic clair des besoins et des lacunes existants.

L'étape suivante dans la mise en place de ce système repose sur l'élaboration du Plan de Contingence Communal (PCC) au niveau de chaque pays. Ce document opérationnel de planification annuel s'impose aux communes pour mieux faire face aux aléas, prévenir et gérer les risques, tout en préservant les acquis et les efforts de développement prônés par les Plans de Développement Communaux.

Par ailleurs, face aux grandes mutations et contraintes que connaît le domaine de la gestion des risques de catastrophes au Bénin et dans le souci de doter les communes de plans de contingence qui prendraient en compte désormais l'aménagement du territoire, le genre et le changement climatique, l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) a accompagné les communes pour actualiser, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, le guide d'élaboration des plans de contingence qui a été validé le 23 août 2021.

En outre, le Gouvernement du Bénin a fait une réforme majeure dans le domaine de la protection civile à travers la mise en place du Fonds National de Réponse aux Catastrophes (FONCAT) qui découle de l'instrument Cat-DDO, créé par décret N°2020-414 du 26 août 2020. Or, le processus de la demande d'accréditation au FONCAT par une commune est subordonné à la disposition d'un Plan de Contingence Communal à jour assorti des plans de préparation et de réponse.

En appui aux efforts du pays, un Système d'Alerte Précoce Multirisques a été mis en place dans le cadre du projet AdaptWAP financé par le Fonds d'Adaptation et mis en œuvre par l'OSS.

Ce système, essentiel à la gestion des risques, nécessite un **Plan de Contingence Communal** intégrant le **manuel opérationnel de Gestion des Catastrophes**, qui guidera les interventions au niveau communal. Ce document stratégique doit intégrer les mécanismes d'alerte, définir les rôles des parties prenantes et établir des procédures claires pour réduire les impacts des catastrophes sur les communautés vulnérables.

Les présents termes de référence sont élaborés pour donner les détails de la mission.

II- OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Objectif général

La mission a pour objectif d'élaborer un Plan de Contingence Communal avec un manuel opérationnel détaillé, permettant de garantir une gestion coordonnée, rapide et efficace des impacts des catastrophes **dans les huit Communes des départements de l'Alibori (Kandi, Karimama, Malanville et Banikoara) et de l'Atacora (Tanguiéta, Kérou, Kouandé et Matéri)**. Ce plan vise à renforcer la résilience locale en établissant des mécanismes clairs de réponse et d'intervention, tout en promouvant une approche inclusive qui consolide les capacités des parties prenantes, des autorités locales et des communautés.

Cet objectif général sera atteint à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Évaluation des risques et des capacités :

- Identifier les principaux risques climatiques, environnementaux et sanitaires.
- Évaluer les capacités existantes des acteurs locaux et régionaux.

2. Développement des outils de gestion des catastrophes :

- Élaborer un Plan de Contingence structuré, intégrant les mécanismes du SAP-MR et les systèmes nationaux existants.
- Créer un manuel opérationnel de ce plan en détaillant les procédures à suivre ainsi que les rôles des parties prenantes.

3. Renforcement des capacités :

- Former les acteurs locaux (populations, autorités locales, etc.) à l'utilisation du plan de contingence

4. Validation et appropriation Communautaire :

- Tester les outils dans des communautés pilotes.
- Adapter les outils en fonction des retours terrain pour garantir leur pertinence.

III- TACHES DEMANDEES AU GROUPE DE CONSULTANTS

Le groupe de consultants est appelé à réaliser les tâches suivantes :

Phase 1 : Lancement et consultation des parties prenantes

- Organiser une séance de cadrage avec l'unité nationale de gestion du SAP-MR au Bénin : ANPC (central), Météo Bénin, la coordination nationale et régionale (OSS) du projet et d'autres parties prenantes concernées par la gestion des catastrophes, afin d'améliorer la méthodologie et peaufiner le programme de travail ;
- Organiser une séance de cadrage avec les plateformes communales, les élus locaux, les sages et les personnes ressources des communes pour le partage du contenu des termes de référence et une harmonisation sur la démarche d'élaboration ou d'actualisation des PCC ;
- Réaliser un état des lieux des cadres existants de gestion des catastrophes au niveau communal ;
- Identifier les besoins spécifiques des populations locales, notamment les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées).

Phase 2 : Évaluation des risques et capacités

- Cartographier les risques climatiques, environnementaux et sanitaires dans les communes concernées.
- Identifier les lacunes au niveau des capacités institutionnelles et communautaires pour répondre aux catastrophes.
- Proposer des solutions adaptées pour combler ces lacunes.

Phase 3 : Élaboration du plan de contingence communal et du manuel opérationnel de gestion des catastrophes

- Rédiger un Plan de Contingence détaillant :
 - Les mécanismes d'activation du SAP-MR.
 - Les rôles et responsabilités des parties prenantes.
 - Les étapes de gestion des urgences (préparation, réponse, rétablissement).
 - Les procédures opérationnelles standardisées (POS) pour chaque type de catastrophe.
 - Les fiches techniques pour l'intervention rapide.
 - Les outils pour le suivi et l'évaluation des interventions.

Phase 4 : Formation et sensibilisation

- Développer des modules de formation adaptés aux différents groupes cibles (gestionnaires, communautés locales, autorités...);
- Animer des sessions de formation au profit des communes concernées sur l'utilisation et l'opérationnalisation des outils. Le groupe de consultants doit présenter dans sa méthodologie, le nombre de sessions, les lieux de leur organisation ainsi que leur durée. Le regroupement de plusieurs communes serait encouragé. L'organisation logistique des sessions de formation sera assurée par l'UGPn et ne devra par conséquent pas être prise en compte dans l'offre financière.

Phase 5 : Validation et mise à l'essai

- Organiser un exercice de simulation sur table du PCC ;
- Récolter les retours d'expérience pour ajuster le plan et le manuel.

Phase 6 : Finalisation et remise des livrables

- Finaliser les documents, en intégrant les ajustements issus des tests pilotes ;
- Proposer des recommandations pour la mise en œuvre à grande échelle et la pérennisation des outils.

IV- LIVRABLES

Les livrables de cette prestation sont :

- Les Plans de Contingence des huit communes riveraines du WAP,
- Les modules de formation adaptés aux différents groupes cibles (gestionnaires, communautés locales, autorités, etc.),
- Les rapports des sessions de formation organisées au niveau des communes sur l'utilisation et l'opérationnalisation des outils,
- Des recommandations pour la mise en œuvre à grande échelle et la pérennisation des outils,
- Un rapport détaillé de la mission, incluant l'exercice sur table des PCC.

V- QUALIFICATIONS REQUISES

La présente prestation sera réalisée par un groupe de consultants composé d'un expert chef de mission et de deux experts associés. Chaque expert associé sera affecté à un département.



Le groupe de consultants sera organisé comme suit :

- Un expert chef de mission supervisera l'ensemble de la prestation.
- Deux experts associés travailleront respectivement sur les départements de l'Alibori et de l'Atacora.

L'expert associé affecté au département de l'Alibori prendra en charge la réalisation des Plans de Contingence Communaux (PCC) des communes de Kandi, Karimama, Malanville et Banikoara. L'expert associé chargé du département de l'Atacora s'occupera des communes de Tanguiéta, Kérou, Kouandé et Matéri.

a. Expert, chef de mission

Il répond au profil suivant :

- Avoir un niveau minimum BAC + 5 en planification du développement, gestion des risques de catastrophes, aménagement du territoire ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au minimum 10 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de planifications nationales/communales, gestion des risques de catastrophes
- Avoir une expertise avérée en gestion des risques et catastrophes, développement de plans de contingence et mise en place de SAP
- Des expériences avérées en matière de collaboration avec l'administration territoriale et des organisations communautaires ;
- Expertise dans la cartographie des risques et la vulnérabilité communautaire ;
- Une bonne maîtrise des méthodologies de gestion des risques et de crise (évaluation des risques, analyse de la vulnérabilité, développement de scénarios de crise) ;
- Des capacités à conduire des analyses multi-sectorielles (sécurité alimentaire, santé, infrastructure) pour intégrer dans le plan des réponses adaptées
- Une bonne connaissance des enjeux liés aux changements climatiques

b. Experts associés

Ils répondent au profil suivant

- Diplômé de niveau au moins BAC + 4 dans les domaines clés de la mission, (climat, environnement, économie, agriculture, hydrologie, énergie, santé, infrastructure, planification),
- Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la gestion des risques et des catastrophes
- Avoir pris part à des missions similaires.

Le chef de mission assurera la supervision de la mission, ainsi que la direction des travaux de l'équipe au cours du déroulement de la mission. Il sera également responsable de la réalisation de la mission vis-à-vis du commanditaire.

Les experts associés, intervenant dans le cadre de la réalisation de cette mission, accompagneront le chef de mission. Ils seront notamment chargés de la collecte des données et des informations nécessaires.

Le groupe de consultants s'engage à exécuter les prestations demandées dans les règles de l'art, en respectant les normes et standards professionnels les plus élevés, ainsi que les délais prescrits.



VI- EFFORT ET DUREE DE LA MISSION

L'effort de la mission est estimé à 60 H/j sur une durée de 90 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat.

NB : Les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés.

VII- CONTENU DES OFFRES

Les soumissionnaires sont invités à présenter des offres qui devront comprendre une offre technique, une offre financière et un dossier administratif. Les offres financières et techniques et le dossier administratif doivent être séparés.

a- Détails de l'offre technique

Les soumissionnaires doivent fournir en version électronique, une offre technique incluant :

- La copie du diplôme de chaque consultant ;
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé de chaque consultant ;
- Les preuves des expériences et les références dans les domaines demandés ;
- Une analyse démontrant la compréhension des TdRs ;
- Une méthodologie décrivant l'approche de conduite de la mission ;
- Un chronogramme détaillé de l'élaboration de la mission.
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire de l'annexe 1 ;
- Accord I Procuration désignant l'un des membres du groupe de consultants comme chef de file et lui en conférant le mandat selon le formulaire de l'annexe 2

b- Détails de l'offre financière

L'offre financière doit être présentée en F CFA Hors taxes, selon le modèle suivant :

Désignation	Nombre de jours	Honoraire/jour (HT)	Total (HT)
Expert chef de file			
Expert associé 1			
Expert associé 2			
Déplacements et Logistique			
Formation			
Autres dépenses			
Total			

NB : Certaines activités peuvent être exécutées concomitamment.

c- Le dossier administratif :

Le dossier administratif doit contenir les pièces suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire de l'annexe 1 ;
- Accord I Procuration désignant l'un des membres du groupe de consultants comme chef de file et lui en conférant le Mandat selon le formulaire de l'annexe 2

VIII- MODALITE DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les soumissionnaires doivent envoyer leurs offres par courrier électronique à l'adresse suivante procurement@oss.org.tn, en mentionnant la référence [AO/OSS/AdaptWAP/plan-contingence-Benin/210125-2] dans l'objet du mail.

La date limite de soumission est le 11 février 2025 23h59 (heure de Tunis) et 22h59 (GMT).

IX- ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée (SFQC). La pondération utilisée pour l'évaluation des offres est la suivante :

Offre technique :70%. • Offre financière : 30%.

Seuls les groupes de consultants ayant obtenu un minimum de 70 points sur leurs offres techniques seront retenus pour l'évaluation financière. Ainsi, l'offre sera attribuée au groupe de consultants ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée.

a- Evaluation technique

Les propositions techniques seront notées sur 100 points et évaluées selon les critères et les pondérations suivantes :

Critères d'évaluation	Pondération
<i>Chef de mission</i>	45
Références académiques/diplôme	10
Expérience en élaboration des documents de planifications nationales/communales, gestion des risques de catastrophes	10
Expérience en matière des enjeux liés au changement climatique	05
Expérience en cartographie des risques et la vulnérabilité communautaire	10
Expérience en matière de gestion des risques et de crise (évaluation des risques, analyse de la vulnérabilité, développement de scénarios de crise)	10
<i>Experts associés (moyenne des notes des deux experts)</i>	25
Références académiques	5
Expérience en matière de gestion des risques et des catastrophes ou connexe	10
Expérience en matière de changement climatique et de domaine connexe	05
Expérience en matière d'élaboration de document stratégique	05
Compréhension des termes de référence	15
Méthodologie et chronogramme de la mission	15

Total	100
--------------	------------

Pour les experts associés, la note sera égale à la moyenne des notes des deux experts.
Seules les offres financières des candidats dont la proposition technique a obtenu un minimum de 70 points sur 100 seront considérées.

b- Evaluation financière

Parmi les offres retenues, celle la moins-disante aura la note de **100 points**.

Les autres offres seront notées en utilisant la formule suivante :

$\text{Note financière d'une offre } x = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre } x} \times 100$

c- Evaluation finale

C'est une pondération de l'offre technique et financière selon la formule suivante :

$\text{Note globale} = \text{Note technique} \times 70\% + \text{note financière} \times 30\%$

Le soumissionnaire retenu sera invité pour une négociation de son offre technique et financière.

X- MODALITE DE PAIEMENT

La rémunération du groupe de consultants sera effectuée comme suit :

Intitulé	Montant
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de démarrage 	20%
<ul style="list-style-type: none"> • Draft des PCC intégrant le manuel opérationnel • Les modules de formation • Les rapports des sessions de formation 	60%
<ul style="list-style-type: none"> • Versions finales des PCC, manuel, modules de formation • Un rapport détaillé de la mission, incluant l'exercice sur table des PCC et les recommandations pour la mise en œuvre à grande échelle et la pérennisation des outils. 	20%
Total	100%

ANNEXE 1 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Objet de l'appel d'offres :

Je, soussigné.e (nom et prénom)

Nationalité

Agissant en qualité de

Adresse

- Déclare sur l'honneur :
 - 1- N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
 - 2- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
 - 3- M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,
- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.
- Certifie que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS
- Reconnais avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature

Merci de retourner ce document dûment complété et signé par le représentant du groupe de consultants individuels / chef de file



Annexe 2 - Modèle d'Accord/Procuration

(Désignant l'un des membres du groupement comme chef de file et lui en conférant le Mandat)

a. Les soussignés¹;

Conviennent de ce qui suit:

1. Article 1

Tous les membres du groupement sont solidairement responsables envers l'OSS de l'exécution du contrat et respectent les conditions du contrat et veillent à la bonne exécution de leur part respective des services.

2. Article 2

Les membres du groupement désignent Mr /Mme _____ comme chef de file.

Les paiements effectués par l'OSS pour les services se feront sur le compte bancaire du chef de file

Nom de la banque :

Adresse complète de l'Agence bancaire :

Identification précise du titulaire du compte :

Numéro de compte complet y compris les codes bancaires :

Code banque : Code

guichet : Clé RIB :

Code IBAN :

Code SWIFT.

3. Article 3

Les membres du groupement confèrent au chef de file tous les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom en ce qui concerne les services.

Ce mandat comporte notamment les tâches suivantes,

- a) Le chef de file signe tous les documents contractuels y compris le contrat cadre, les contrats spécifiques et leurs avenants et établit toutes les factures relatives aux services au nom des membres du groupement.



- b) Le chef de file est le point de contact unique pour l'OSS en ce qui concerne les services au titre du contrat. Il coordonne la prestation des services par les membres du groupement à l'OSS et veille à la bonne exécution du contrat

4. Article 4

Toute modification du présent accord / la présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles des membres du groupement envers l'OSS en rapport avec les services à assurer au titre du contrat ont cessé d'exister.

Les parties ne peuvent le / la résilier avant cette date sans l'accord de l'OSS.

Signé à.....

le.....

Signature					
Nom					
Fonction					
Expertise					

1-Ecrire l'identité complète de tous les membres du groupement ; nom, prénom, date de naissance, lieu, n° de la carte d'identité nationale ou n° du passeport et date de validité, profession, adresse.

